

Les déchets se mettent au vert



Les feuilles et branchages apportés par les professionnels sont broyés sur la plate-forme de la plaine de Lachau. Le broyat est ensuite transporté à la station d'épuration de Gap où il sera mélangé aux boues d'épuration pour en faire un compost utilisé pour l'épandage.

Photo VIRGILE

Les Environneurs viennent d'ouvrir une plate-forme qui permet de valoriser les déchets verts désormais utilisés comme compost pour l'épandage. Ce service permet aux élagueurs de se débarrasser de leurs déchets gratuitement. Ce projet a permis, en outre, de créer quatre nouveaux emplois.

Un hangar, un tracteur, un broyeur, de la bonne volonté et une organisation efficace... et voilà une association prête à valoriser les déchets verts au profit de ses adhérents, mais aussi des communes et des professionnels. Avant que les Environneurs ne se décident à prendre les choses en main, la gestion de ce type de déchets coûtait cher à tout le monde. D'abord aux élagueurs : n'ayant plus le droit désormais de les brûler, ils devaient les déposer en déchetterie moyennant finances. Ensuite aux communes et communautés de communes, contraintes d'acheter feuilles et branchages hors du département pour les besoins de l'épandage. Et donc de payer le transport de la matière première.

C'est de l'histoire ancienne. Aujourd'hui, tout se fait sur place grâce aux "Environneurs" qui viennent de concrétiser leur projet de valorisation des déchets verts. Cette association était, à l'origine, la branche "environnement" de La Petite Ourse-elle s'appelaient d'ailleurs la Petite Ourse verte- avant de voler de ses propres ailes. Spécialisée dans l'insertion sociale et économique des personnes en difficulté, elle emploie aujourd'hui une quarantaine de salariés dans le Gapençais. "Depuis 5 ans, nous restaurons les berges de la Luye pour prévenir les crues" explique Dominique Émile, directeur des Environneurs. L'association produit donc elle-même des déchets verts dont elle doit se débarrasser. Tout comme les entreprises d'élagage et les services espaces verts des

communes qui, jusqu'à présent, devaient payer pour se débarrasser des branchages, feuilles et autres déchets verts. Ce service est désormais gratuit. Il suffit de déposer tout cela à la plate-forme de broyage des Environneurs, plaine de Lachau à Gap. L'association a pu embaucher quatre personnes pour mener à bien ce projet. Elle dispose également, grâce aux subventions accordées par la Région et la Fondation Caisse d'Épargne, d'un tracteur et d'un broyeur. Les déchets sont broyés dans le hangar, puis chargés dans une benne pour être transportés à la station d'épuration de la ville de Gap. Là, le broyat est mélangé aux boues d'épuration pour obtenir un compost qui sera utilisé pour l'épandage sur la ville de Gap. La commune y gagne puisqu'elle ne paie plus la matière première à payer. Par ail-

leurs, le broyat ligneux est de bien meilleure qualité puisque composé uniquement de déchets verts, alors que le compostage des boues, jusqu'alors, se faisait avec une matière première composée de sciure à hauteur de 85 % ... Cette nouvelle qualité devrait même permettre à la ville de Gap d'obtenir un label. Autre avantage, les environneurs peuvent se déplacer. "Nous avons une unité de broyage mobile, nous pouvons nous rendre dans les déchetteries pour broyer les déchets verts sur place" explique Dominique Émile. Ce service, en revanche, est payant. L'association est déjà en contact avec les communes de Serres, Veynes et les communautés de communes de Tallard-Barcelonnette et de l'Avance, intéressées par ce projet.

Sandrine MARCHAND ■

Qui peut apporter quoi ?

Les matériaux bruts à valoriser doivent contenir 100 % de déchets verts issus de tailles d'élagage d'arbres, d'arbustes ou de haies. Sont exclus tous les éléments d'autre nature comme les gazons, le plastique, les encadrements de portes et de fenêtres, les palettes de bois et les matériaux terreux.

Le hangar des Environneurs est situé plaine de Lachau sur la RN 85 (près de Loxam). Le site est ouvert de 8 h 30 à 11 h 45 et de 13 h 15 à 16 h 45.

Ce service, gratuit, est exclusivement réservé aux professionnels (entreprises d'élagage, services communaux d'espaces verts...). Les particuliers sont invités à déposer leurs déchets verts dans les déchetteries. ■